

## Fiche informative sur les étapes et le déroulement de la phase judiciaire

*Cette notice a pour but de vous faire comprendre chaque étape, les intervenants et les délais. Notre rôle est de suivre chacune de ses étapes afin que votre dossier aboutisse au paiement de votre indemnité.*

### 1. Constitution de votre dossier - 15 jours

Notre avocat partenaire rédige une assignation, en d'autres termes un argumentaire en votre faveur dans le but d'obtenir l'indemnisation maximale.

L'assignation, un document CERFA et toutes les pièces relatives à votre dossier sont listées et numérotées afin de constituer votre dossier qui est imprimé en trois exemplaires (un pour la juridiction, un pour l'avocat et un pour l'avocat de la compagnie adverse).

À compter du moment où votre dossier est complet et que nous avons accusé bonne réception de vos pièces, le délai de rédaction de l'acte par l'avocat est de 15 jours.

### 2. Envoi de l'argumentaire à la juridiction compétente

Notre avocat partenaire se charge d'envoyer en recommandé accusé réception l'assignation et les pièces à la juridiction compétente. Nous prenons en charge ces frais.

Le délai d'action pour obtenir l'indemnisation, autrement dit le délai de prescription, est de 5 ans en France à compter de l'arrivée de votre vol. Le courrier d'assignation de l'avocat interrompt ce délai.

### 3. Réponse précisant la date d'audience - 6 à 8 mois

Après réception par la juridiction de l'assignation et des pièces composant votre dossier, nous devenons alors dépendant du juge et une date d'audience va être fixée par ce dernier.

Il faut compter un délai de 6 à 8 mois dès l'envoi de l'assignation pour obtenir une réponse indiquant la date d'audience (qui peut être plusieurs mois après la date de réponse selon l'encombrement des tribunaux).

Vous allez alors recevoir en même temps que notre avocat une lettre recommandée accusé réception mentionnant la date d'audience.

**ATTENTION : Il est important de nous indiquer tout changement d'adresse entre l'envoi de l'assignation et la fixation de la date d'audience car si elle n'est plus valide, notre avocat devra recommencer l'envoi de l'assignation ce qui rallongera de plusieurs mois les délais initiaux.**

#### **4. Plaidoiries (audience) - 1 à 4 mois après la date de réception de la date d'audience**

Une fois que la date d'audience est fixée, lors de l'audience de plaidoiries notre avocat partenaire expliquera au juge le déroulement des faits et votre mésaventure. Elle insistera notamment sur la mauvaise foi de la compagnie et la réticence de cette dernière à vous verser l'indemnisation réglementaire.

**Vous n'avez pas besoin de vous rendre à l'audience** car notre avocat partenaire vous représentera et plaidera en votre faveur contre la partie adverse.

Les juges vont prendre des notes sur tous les arguments présentés lors de l'audience et ensuite ils vont délibérer pour rendre leur décision.

#### **5. Date du délibéré - Connue à la fin de l'audience**

A la fin des plaidoiries, les juges fixent une date de délibéré qui est en moyenne de 3 à 4 mois après la date des plaidoiries.

Le jugement est donc rédigé pendant ce laps de temps.

Une fois que le jugement est finalisé, le juge va le rendre public lors de la date du jugement.

#### **6. Date du jugement - 15 jours + 3 à 4 mois après l'audience**

C'est le moment très important que nous attendions tous, à savoir la copie de la décision.

Il y a en moyenne un délai de 15 jours à compter de la date du jugement pour obtenir l'original de la décision elle même prise 3 à 4 mois après l'audience.

Notre avocat partenaire nous l'adresse dès réception et nous vous adressons par mail la copie.

Il convient ensuite de la faire exécuter, c'est à dire d'obtenir le paiement.

Dans le cas relativement peu probable où nous perdions, nous prenons en charge les pénalités éventuelles qui pourraient nous être demandées (paiement de l'avocat adverse). La procédure est donc sans aucun risque pour vous.

#### **7. Exécution de la décision**

Notre avocat partenaire reprend contact avec la partie adverse pour finaliser une exécution amiable de la décision (c'est à dire sans passer par les huissiers).



Les délais sont de 3 semaines à 1 mois afin que nous obtenions le paiement.

Après ce délai, si la compagnie n'a toujours pas payé, il est envisageable d'exécuter la décision via les recours d'un huissier de justice. Cela rallongera les délais, mais c'est relativement peu fréquent.

\*\*\*

Pour demander des nouvelles de votre dossier, veuillez privilégier cet email : [contact@retardvol.fr](mailto:contact@retardvol.fr)

Sachez que nous vous tiendrons informé(e) lors des avancées de votre dossier.